

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue le **lundi, 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2012**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié par le courrier en date du 14 mars 2012. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

#### **2012-70**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL - VILLE D'ASBESTOS ET SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le maire et le directeur général et directeur du personnel soient autorisés à signer le renouvellement de la convention collective de travail entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux et la Ville d'Asbestos, entente d'une durée de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.

Adoptée.

#### **2012-71**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE : LETTRE D'ENTENTE 2012-1 ENTRE LA VILLE D'ASBESTOS ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le maire et le directeur général et directeur du personnel soient autorisés à signer la lettre d'entente portant le numéro 2012-1 concernant la réorganisation de tâches de certaines employées à la division Administration et Loisirs et à la division Travaux publics.

Adoptée.

## **2012-72**

### **POSTE DE COMMIS À LA PAIE ET AUX TRAVAUX PUBLICS : ABOLITION DU POSTE ET CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES**

CONSIDÉRANT les besoins cléricaux à la division Travaux publics ainsi qu'à la division Administration et Loisirs;

CONSIDÉRANT qu'après évaluation des besoins de ces deux divisions, il y a lieu de réorganiser le travail et de répartir les tâches à effectuer;

CONSIDÉRANT que l'employeur et le syndicat se sont entendus et ont convenu de signer une lettre d'entente à cet effet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu ce qui suit :

- › Que le poste de Commis à la paie et aux travaux publics soit aboli;
- › Qu'un nouveau poste soit créé et porte le titre de Secrétaire-réceptionniste aux Travaux publics, faisant partie de la division Administration et Loisirs et dont le lieu de travail est situé au garage municipal;
- › Qu'un second poste soit créé et porte le titre de Technicienne à la paie et à l'administration, faisant partie de la division Administration et Loisirs et dont le lieu de travail est situé à l'hôtel de ville.
- › Que Nathalie Doyon soit nommée au poste de Secrétaire-réceptionniste aux Travaux publics, le tout conformément à la lettre d'entente numéro 2012-1.
- › Que Dominique Boilard soit nommée au poste de Technicienne à la paie et à l'administration, et ce, au taux horaire d'un emploi de classe I selon la convention collective la régissant.

Adoptée.

## **2012-73**

### **ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2012 DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos adopte le plan d'action local de diversification et développement économique pour l'année 2012 et qu'il soit transmis à la MRC des Sources, tel que requis.

Adoptée.

## **2012-74**

### **MANDAT A CÂBLE AXION : DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE PARC INDUSTRIEL D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour que la fibre optique soit disponible dans le Parc industriel d'Asbestos à la faveur des entreprises actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que quelques fournisseurs d'Internet ont été approchés et ont fait part de leurs possibilités en ce qui a trait au déploiement de la fibre optique dans ce secteur d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la firme Câble Axion est la plus apte à mettre ce projet en chantier, et ce, aux meilleurs coûts et délais;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée au Fonds de diversification de la MRC des Sources et a été acceptée;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos donne le mandat à la compagnie Câble Axion de déployer la fibre optique dans le Parc industriel d'Asbestos aux coûts soumis dans son offre de service.

Adoptée.

#### **2012-75**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE : DEMANDES D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE PROJETS AVEC HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que M. Georges-André Gagné, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, toutes les demandes d'autorisation de projets de la Ville d'Asbestos à intervenir avec Hydro-Québec.

Adoptée.

#### **2012-76**

#### **RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-62 : SOUMISSION POUR LOCATION-ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a été en appel d'offres pour la location-achat d'un chargeur sur roues neuf 2012;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 5 mars dernier, le Conseil a octroyé par résolution numéro 2012-62 la soumission au plus bas soumissionnaire conforme à la demande;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, M. Hugues Grimard, maire, a exercé son droit de veto sur la résolution numéro 2012-62 et demande de reconsidérer la résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la résolution numéro 2012-62 soit abrogée à toute fin que de droit. De plus, que les soumissionnaires soient informés que les soumissions déposées sont par conséquent rejetées et qu'un nouvel appel d'offres sera lancé dans les prochains mois.

Adoptée.

**2012-77**

**MANDATAIRE POUR LA DIRECTION DES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos confirme par la présente résolution le mandat de la direction des services de loisirs et de la culture (Bibliothèque) à l'Aréna Connie-Dion et plus particulièrement à M. Daniel Garant qui agit à titre de directeur du service des loisirs et responsable de la culture, et ce, jusqu'au 31 décembre 2012.

Adoptée.

**2012-78**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 45.

Adoptée.

**HUGUES GRIMARD, MAIRE**

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-SUPLÉANT**

/LG